Jean-François Thibon, l'ensemble des membres du conseil municipal ainsi que du personnel communal de Chandolas vous souhaitent une bonne année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2024!

Ils vous convient à la cérémonie des vœux le vendredi 26 janvier 2024 à 18h30, à la salle polyvalente du Verdal.





Le recensement de la population 2024 sera réalisé sur notre commune à partir du 18 janvier 2024.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie et sur le site internet : https://www.le-recensement-et-moi.fr/

★ A noter dans vos agendas, le nouveau concert organisé par Seven
Jazz Club le samedi 20 janvier 2024, à 21h, à la salle polyvalente du
Verdal.

Pour en savoir plus et réserver vos places, rendez-vous sur le site internet de l'association : sevenjazzclub.fr



★ Encore une belle réussite pour l'édition 2023 du Marché de Noël!

Merci aux bénévoles, aux exposants ainsi qu'aux nombreux visiteurs ayant contribué au bon déroulement de cette journée!









Le Marché de Noël fut un véritable succès pour les bénévoles des Associations de Chandolas (Chandoneuve et Trait d'Union).

Nombreuses réalisations ont effectivement été vendues, au profit des enfants hospitalisés.

Grâce à la générosité des visiteurs, l'objectif fixé fut donc atteint.

Les bénéfices ont permis l'achat de divers articles (turbulettes, langes, etc.), lesquels ont été remis à l'Hôpital d'Aubenas, permettant ainsi d'embellir le Noël des enfants.



Merci à toutes et à tous pour votre générosité, et rendez-vous l'année prochaine!

Avis au public

Dans le cadre de la définition des zones d'accélération de l'énergie sur le territoire (ZADER) de la commune de Chandolas, le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 14 décembre 2023 de mettre en place une consultation publique.

La population est donc invitée à s'exprimer soit par mail (mairie@chandolas.fr), soit en remplissant le registre mis à disposition en mairie de Chandolas aux horaires d'ouverture : Lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, mercredi de 9h00 à 12h00, jeudi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30.

Ce registre est accompagné d'éléments d'informations : fiche de présentation des zones ZADER proposées, guide sur la planification des énergies renouvelables, livret de recommandations sur les principes pour définir les zones d'accélération (Loi 2023-175 du 10 mars 2023).

La consultation est ouverte jusqu'au 31 janvier 2024.

Commune de Chandolas

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique